ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois

fr., Un an 20 fr.

Bnvoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

unde

Trois mois 6 fr., Six mois 11

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BURREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont requesau

Bureau du Journal du Lot

Annonces... 25 c la lig Réclames,.. 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annoncespour le Journal du Lot.

l'acceptation du le numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.			
Cahors. — Départ. 5h10 = 12 h25 5 h40 s mixte 12 h25 5 h40 s mixte 5h10 = 12 h25 5 h40 s mixte 5h40 s mixte			

Cahors, le 8 Octobre 1872.

On lit dans le Journal officiel:

« Cinq officiers d'infanterie de la garnison de Grenoble, oubliant la réserve que leur impose leur caractère de militaires, ont pris part à une manifestation politique, qui a eu lieu lécemment dans cette ville.

Le rôle de l'armée à l'intérieur, consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui est exclusif de toute préoccupation politique; il importe que tous ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient jamais.

Aussi, le ministre de la guerre a-t-il décidé, dès que la faute grave commise par ces cinq officiers a été connue, qu'ils changeraient immédiatement de régiment et qu'à leur arrivée dans leurs nouveaux corps, ils subiraient chacon, une punition de soixante jours d'arrêts.

Il est inutile d'ajonter, d'ailleurs, que le corps d'officiers de leur régiment a protesté, par l'intermédiaire des plus anciens officiers dans chaque grade, contre la conduite tenue par leurs cinq camarades, dans la soirée du 26 septembre dernier. »

Tous les honnêtes gens, applaudissent à l'énergique répression ordonnée par le ministre de la guerre.

L'armée est la sauve-garde des grands intérêts sociaux, violemment attaqués par le discours de Grenoble. Nous nous associons pleinement, aux paroles suivantes du Français: « que le gouvernement, par quelques actes comme celui-ci, s'engage résolûment dans les voies d'une politique conservatrice, et nous croyons connaître assez les dispositions des différents groupes du parti de l'ordre pour lui promettre que le concours de ce parti tout entier lui sera assuré. »

On lit dans la Patrie:

Le gouvernement a droit, de la part de tous les hons citoyens, aux éloges les plus complets pour la note qu'il a publiée au Journal officiel.

Les termes dans lesquels est conçue cette note rehaussent encore, s'il est possible, le sentiment qui l'a dictée. M. le ministre de la guerre définit admirablement le rôle de l'armée quand il dit, en quelques paroles nettes et fermes : « Le rôle de l'armée » à l'intérieur consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui est exclusif de toute préoccupation politique; il importe que tous ceux qui » ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient » lamais »

Nous apprenons aussi avec une grande satisfaction que « le corps d'officiers du régiment auquel ap- » partenaient ces officiers, a protesté, par l'intermé » diaire des plus anciens officiers dans chaque grade, « contre la conduite tenue par leurs cinq camara » des dans la soirée (gambettiste) du 26 septembre » dernier. » Nous n'attendions pas moins, d'ailleurs, de cette loyale armée à laquelle nous avons du toujours, mais depuis dix-huit mois surtout, le maintien ou le rétablissement de l'ordre, et qui, seule, a su conserver à la France un reste de solidité et de prestige.

Si, comme il le faut espèrer encore, notre malheureux pays est destiné à se relever des coups funestes que lui ont porté les radicaux de toute nuance, depuis les gens de septembre jusqu'aux scélérals de mars, c'est à l'armée qu'on devra cette renaissance, sur laquelle une énergie constante et uninaltérable respect de la discipline peuvent nous
permettre encore de compter. Maintenez-vous donc,
militaires de toutes armes et de tous grades, officiers
comme soldats, dans ces nobles principes auxquels
votre protestation contre la conduite d'indignes camarades montre que vous êtes si absolument dévoués, et rappelez-vous surtout que les injures des
gens d'anarchie sont pour vous de nouveaux titres
de gloire. Défendez la nation française, qui, en revanche, saura vous honorer comme vous le méritez.

Maintenant que le ministre de la guerre a si honorablement fait son devoir, au ministre de l'intérieur à faire le sien. Les officiers coupables sont châtiés; châtiez aussi les maires également coupables, et qui devraient comprendre que le rôle des magistrats municipaux consiste, comme celui des militaires, à maintenir l'ordre, et demeure exclusif de toute préoccupation politique. Les officiers qui ont osé applaudir un tribun insurgé contre l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale sont punis par soixante jours d'arrêts; nous attendons que les maires coupables du même crime — oui, crime — contre la volonté nationale, soient cassés des fonctions dont, par leur odieuse complicité, ils se sont rendus indignes.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 octobre 1872.

M. Thiers a reçu, ces jours derniers, le général Davoust d'Anerstadt, qui était allé suivre les manœuvres de l'armée anglaise, et qui a rendu compte au Président, de la réception très-cordiale, qui lui a été faite de l'autre côté du détroit.

M. Labadié, président du conseil général des Bouches du-Rhône, est arrivé à Paris, pour se plaindre du nouveau préfet, M. Limbourg. M. Labadié, n'a pas été, du moins jusqu'à présent, reçu par le président de la République.

Les bruits, répandus ces jours derniers, sur la retraite probable et même prochaine de M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, sont dénués de tout fondement. M. Victor Lefranc possède, comme par le passé, la confiance du président, et, comme il joint en même temps de la faveur de la grande majorité de l'Assemblée, on ne voit pas ce qui pourrait en ce moment ébranler sa position.

Il est probable qu'un nouveau ministre des travaux publics, sera nommé avant la rentrée de l'Assemblée, pour faire cesser le long intérim, qui dure depuis la retraite de M. de Larcy, mais il ne paraît pas que M. Thiers ait fait encore aucun choix définitif à cet égard. On présume toutefois que le nouveau ministre sera pris dans les rangs du centre droit, afin de faciliter le mouvement visible, qui pousse cette fraction de l'Assemblée, vers la République conservatrice.

M. Bradlangh, l'agitateur anglais, est retourné en angleterre.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Le liberté peut se concilier avec la fixité,

l'ordre et la régularité dans une monarchie; il n'en est pas de même dans une République; l'agitation perpétuelle, les compétitions sans fin des partis, leur passage incessant au pouvoir l'échange continuel des emplois, la mobilité sans fin des fonctionnaires sont les conséquences naturelles d'un gouvernement républicain. Il est de la plus haute importance que personne ne s'y trompe et qu'on n'aille pas demander à la République les avantages que comporte exclusivement la monarchie.

Journal des Débats

Il n'est pas douteux que la tournée politique de M. Gambetta avait pour but de produire une agitation dans le sens de la république radicale, et c'est là surtout ce qui nous a paru digne de blame, le moment étant aussi mal choisi que possible pour une entreprise de ce genre. Si M. Gambetta a voulu par là donner la mesure du tact politique dont il est doué, il y a complètement réussi, et c'est le résultat le plus clair qu'il a obtenu de son voyage, car il ne faut pas s'exagérer l'importance des manifestations auxquelles sa présence et ses discours ont donné lieu.

Une lettre que nous recevons d'Annecy et qui émane d'une personne digne de toute confiance, donne à ce sujet des détails significatifs. Elle réduit à leur juste valeur les exagérations des journaux de diverses nuances. Pendant que les uns célébraient les prétendus succès de l'ex-dictateur, les autres, affectant de prendre ces chants de victoire au p ed de la lettre, annonçaient déjà le triomphe du radicalisme. M. Thiers vaincu par l'orateur de Grenoble, n'avait plus qu'à lui céder la place.

La vérité est pourtant que M. Gambetta a pris beaucoup de peine en pure perte, et que son voyage en Savoie n'a abouti qu'à un échec. A part quelques fidèles, en petit nombre, il n'a rencontré partout, à Thonon comme à Anneçy, que des indifférents et surtout des curieux, venus là comme au spectacle pour voir et entendre le tribun-phénomène. C'est cette attitude de la population qu'il est surtout bon de signaler.

Patrie.

Certains journaux radicaux raillent délicatement la démarche qu'aurait faite le syudic des agents de change auprès de M. le président de la République, pour lui faire connaître l'influence que la campagne démagogique de M. Gambetta aurait eu sur la baisse des fonds publics.

D'autres feuilles, appartenant à la même opinion, semblent douter que cette démarche ait été faite. Elles sont à cet égard dans l'erreur. Le syndic des agents de change, qui est député de la Seine, voit souvent le président de la République pour le renseigner sur l'état du marché et lui donner son opinion sur les fluctuations dont il est l'objet. Lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'empêchent de faire cette démarche, il est remplacé par un de ses collègues de la chambre syndicale. Nous pouvons donc affirmer que dans la circonstance actuelle, M. Thiers a été mis au courant de la situation.

Nous ajouterons que des directeurs de grands établissements financiers ont parlé dans le même sens au ministre des finances, et que, en outre, plusieurs affaires importantes, qui étaient sur le point de se conclure, ont été provisoirement ajournées.

Ce ne sont pas tant les discours radicaux de M. Gambetta qui effraient, que la présence de certains maires aux banquets. Les maires, en se rendant aux agapes démocratiques, leur donnent un caractère officiel d'autant plus sérieux, que leur conduite n'a été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucun désaveu de la part du gouvernement.

Pays.

Les odieuses attaques des radicaux de Nantes contre les pèlerins de Lourdes ont produit le résultat que produisent toutes les persécutions religieuses : elles ont amené une réaction immédiate.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que de nouveaux pèlerinages s'organisent dans toute la France et que des comités se forment dans les principales villes pour faciliter aux pèlerins les moyens d'aller faire leurs dévotions à Notre-Dame-de-Lourdes.

Cette grande manifestation, dans une époque aussi troublée que la nôtre, nous prouve une fois de plus qu'il y a encore dans notre pays des hommes de cœur et d'énergie qui ne craignent pas d'affirmer leurs convictions religieuses.

Les radicaux auront, par leur intolérance, ravivé la foi dans le cœur des catholiques.

Ainsi les excès de la République continuent à porter des fruits féconds, et comme autrefois dans la Rome martyre, les fidèles devant les outrages et les mauvais traitements, ne seront que plus fervents et plus attachés à leurs croyances.

Univers.

Nos lecteurs ont souvenir de ce docteur Voisin sur la foi duquel les journaux impies ont répété que Bernadette et Mélanie étaient, à sa connaissance, dans un hopital de folles, et qu'en conséquence l'apparition de Lourdes, comme celle de la Salette, reposait uniquement sur le témoignage d'une aliénée. M. Artus a publié aussitôt un démenti formel, et l'Univers, comme le Monde, comme tous les journaux religieux, ont dénoncé la calomnie, en sommant le médecin imposteur de se rétracter. Mais il s'est prudemment tenu coi. Anjourd'hui Mgr l'évêque de Nevers nous fait l'honneur de nous adresser à ce sujet une lettie à laquelle le docteur Voisin se croira sans doute obligé de répondre; car c'est une mise en demeure formelle, et la science, puisque la science il y a, ne saurait reculer.

Marcilly (en Touraine), 3 octobre.

Cher Monsieur,

Comme vous le savez très-bien, un professeur de la Salpêtrière, en développant ses théories sur les hallucinations, a prétendu, il y a déjà quelque temps, que Bernadette Soubirous, en religion sœur Marie-Bernard, était enfermée comme folle dans le courant des Ursulines de Nevers.

Vous n'ignorez pas non plus, vous devez même connaître beaucoup mieux que moi, le parti que la presse irréligieuse, avec sa bonne foi et son intelligence ordinaires, s'est efforcée de tirer de cette savante et écrasante révélation.

Mais le fait est si dénué de fondements et les commentaires auxquels il a donné lieu m'ont toujours semblé si parfaitement absurdes, que je n'avais pas senti jusqu'à présent la nécessité de m'inscrire en faux contre une pareille niaiserie. Un dédaigneux silence me paraissait, pour ce qui me concerne, tout ce qu'il y avait de plus digne et même de plus opportun.

J'estimais, d'ailleurs, que l'Univers et le Monde avaient déjà fait une réponse très-suffisante, sans compter que l'air triomphal de certaines autres feuilles démontrait encore mieux qu'il s'agissait mani-

festement d'une sottise. Cependant je m'aperçois que tous les gens de bien ne partagent pas mon opinion. De divers côtés, on me presse d'élever la voix et l'on fait valoir, pour m'y déterminer, des raisons qui sont à tous le moins res-

Seriez vous donc assez bon, cher monsieur, pour publier cette lettre, par laquelle j'ai l'honneur de

1º Que la sœur Marie-Bernard n'a jamais mis le pied dans le couvent des Ursulines de Nevers;

2e Que, résidant à Nevers, il est vrai, dans la maison mère des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne, elle y est entrée et y reste tout aussi librement que n'importe qu'elle autre sœur;

3º Que loin d'être felle, c'est une personne d'une sagesse peu commune et d'un calme dont rien n'ap-

De plus, je me permettrai d'inviter le susdit professeur illustre, dont je ne me rappelle pas le nom, à venir vérifier en personne l'exactitude de cette triple

S'il avait la bonté de me faire connaître un peu d'avance le jour et l'heure de son arrivée, je me chargerais très-volontiers de le mettre moi-même en rapport immédiat avec la sœur Marie-Bernard, et, pour qu'il ne puisse concevoir aucun doute sur son identité, je prierais Monsieur le procureur de la République de vouloir bien la lui présenter. Il lui serait ensuite octroyé de l'envisager, de la questionner, voir de l'ennuyer aussi longtemps qu'il lui plairait.

Un savant fait aisément pour moins de plus longs et plus difficiles voyages, alors surtout qu'ils lui sont bien payés. Si ce dernier stimulant était tant soit peu nécessaire, je suis persuadé que le généreux M. Artus ne demanderait pas mieux que d'y pourvoir.

Personnellement, je promets enfin la plus aimable

figure d'hôte.

En attendant de pied ferme le savant docteur, je vous prie cher Monsieur, d'agréer mes remerciements anticipés avec l'assurance de mes tous dévoués sentiments.

† Augustin, évêque de Nevers.

Temps.

Un des principaux organes du cabinet de Berlin, la Correspondance provinciale, dit que l'Alsace-Lorraine va devenir un pays allemand a dans le sens le plus parfait mot, » par suite de l'élimination des habitants qui » se sont prononcés pour la France. » Cette espérance repose évidemment sur une apprécation tout à fait erronnée des causes et du caractère de l'option.

La distinction de sentiment entre ceux qui sont partis et ceux qui sont restés ne saurait être qu'arbitraire et illusoire, par la raison que les habitants des territoires annexés ne se sont pas trouvés dans les conditions d'un choix vraiment libre. Sil s'était agi d'un plébiscite pour ou contre l'annexion, aucun homme de bonne foi, même en Allemagne, ne peut douter de la formidable majorité qui se fût prononcée contre la conquête. Or, ce n'est pas, tant s'en faut, la majorité qui a émigré, par la raison d'abord qu'on n'émigre pas, qu'on ne se déracine pas comme on veut, et ensuite par cette autre raison que beaucoup d'habitants ont jugé délibérément que la contrainte extérieure n'a jamais engagé les sentiments, et qu'il vafait mieux défendre le terrain dans la mesure du possible et de leurs forces, que de l'abandonner.

Ordre.

Quoique, depuis la rencontre de Berlin, quelques semaines seulement se soient écoulées c'est à peine si, anjourd'hui, on pense encore à l'entrevue des trois souverains, tant la succession rapide des événements nous entraîne.

Pourtant, nous n'avons pas absolument le droit de perdre de vue les conséquences de l'entretien des empereurs, et, pendant que nous sommes tout entiers à l'écho des discours de M. Gambetta, on s'occupe paraît-il, très sérieusement de nous dans le Nord et en Orient.

Si M. de Vogné est bien informé, il a dû apprendre, à son arrivée à Constantinople, que M. le chancelier fédéral avait proposé au gouvernement ottoman d'entrer dans les projets conçus en vue d'éventualités qui nous concer-

Si par extraordinaire, M. de Vogué n'en avait pas été informé, tout au moins M. Leflô, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en saurait-il quelque chose, car il vient, dit-on d'expédier à ce sujet de très intéressantes dépêches à M. Thiers et à M. de Rémusat.

XIXº Siècle.

Le délai d'option est expiré pour les habitants d'Alsace-Lorraine. On racontera quelque jour toutes les séparations, tous les déchirements, toutes les douleurs qu'a causés l'accomplissement de la plus dure paix qu'aucun peuple moderne ait été forcé de subir. Ce siècle a vu renaître les brutalités de la conquête antique. il a fallu céder les ci oyens et les provinces, comme un morceau de terre et un troupeau.

Barbarus has segetes !... Oui tant de champs féconds et de riants domaines sont devenus la proie des barbares. Ils sont presque déserts pourtant : tous ceux que l'âge, la maladie, la faim, n'ont pas cloués au sol natal, cenx-là sont revenus au sein de la mère-patrie, désolée et diminuée. Depuis des semaines et des mois, de longues bandes d'émigrants sillonnaient les routes, emportant au fond de leur cœur la haine des conquérants et l'espoir du retour.

Quand y reviendront-ils dans leurs cités, dans leurs villages, où tout les regrette et les rappelle? Combien d'hivers s'éconleront avant que renaisse le jour de la civilisation et de la justice? Qui le peut dire? Mais du moins ces Français travailleront, comme nous tous, à la grande œuvre avec un patient courage; et si cette génération ne recueille pas le fruit de ses efforts, ceux qui grandiront après nous en profiteront et finiront la tâche.

En attendant, les pauvres, les insirmes, les vieillards, les déshérités, sont restés pour entretenir l'amour du nom français sur les bords du Rhin et de la Moselle.

Dieu nous préserve des vaines illusions et des ridicules menaces; mais personne dans notre pays n'a encore perdu confiance dans le triomphe du droit, maintenant opprimé par la force. Nons saurons, s'il le faut, nous imposer des lenteurs nécessaires; mais jamis nous ne perdrons de vue le but où tendent à la fois toutes nos volontés et tous nos cœurs.

INFORMATIONS

Les mesures disciplinaires infligées aux cinq officiers qui ont assisté à la réunion politique de Grenoble, vont être portées à la connaissance de chacun des régiments de l'armée par un ordre du jour qui contiendra les noms de ces officiers.

Le gouvernement avait l'intention d'affecter aux besoins des émigrés de l'Alsace-Lorraine le produit de la souscription des Femmes de France, soit sept millions.

Mais ce produit ayant été versé au Trésor, on ne peut lui donner cette affectation qu'en vertu d'une loi, et il faut, par conséquent, pour agir, attendre le retour de la Chambre.

On nous assure que, malgré les assertions contraires, les débats du procès Bazaine ne pourront guère commencer avant les premiers jours de janvier 1873.

Le Journal officiel fera connaître incessamment la composition du conseil supérieur de la guerre. On cite comme devant en faire partie les maréchaux de Mac-Mahon, Canrobert, Baraguey-d'Hilliers, le duc d'Aumale, etc.

Les députés de la droite annoncent hautement leur intention de demander, dès la reprise de la session, la mise en accusation de M. Gambetta, sons inculpation d'outrages envers ses collègues.

M. Gambetta, que l'on dit très fatigué, est attendu à Paris demain ou après-demain,

On lit dans la Patrie:

Nous serait-il permis de poser une simple question à M. Leloup, maire de Nantes, qui s'est acquis une si subite célébrité dans la triste affaire des pèlerins de Lourdes?

Est-il vrai que ce magistrat radical, qui dirigeait, il y a quelques années, une école professionuelle, a été décoré sur la proposition de M. Duruy, alors ministre de l'intruction publique, et après des démarches personnelles, très répétées et très accentuées, faites par lui, M. Leloup, en très haut lieu?...

Les amis de M. le maire de Nantes comprendront, nous en sommes persuadés, la portée des cette question. Nous ne voulons pas blamer M. Leloup d'avoir sollicité une distinction qu'il croyait mériter, qu'il méritait sans doute. Nous voulons seulement édifier les radicaux sur la versatilité d'un de leur amis, qui, autresois dévoué au pouvoir et rangé anjourd'hui encore sous le drapeau des plus forts, pou rait bien les abandonner à leur tour si jamais ils deviennent les plus

Après les injures de « Cagots, calotins, faquins, drôles, bouffons, poissards, cléricanaille, » répandues dans une colonne de journal, le Corsaire en vient à l'affaire de Nantes, qu'il raconte ainsi :

Vous savez qu'ils ont pétitionné pour demander la révocation du maire de Nantes et de ses adjoints ?... « Le maire de Nantes et ses adjoints n'ont pas fait leur devoir », disent-ils.

Ah! pour le coup, je suis de leur avis. Les officiers municipaux n'ont pas fait leur devoir. Non, ils n'ont pas fait leur devoir.

Une bande descend de wagon, et se répand par la ville; les gens qui la composent ont une croix blanche sur l'habit; ils ont autour du cou, autour des pectoraux, autour de la ceinture, des chapelets de marrons d'Inde ...

Mais c'est du déguisement cela l ces gens-là sont des déguisés, des masques!...

Est-il permis aux masques de courir les rues quand on n'est pas en carnaval? Non!...

Il y a des règlements de police qui s'y opposent formellement. Quel était le devoir du maire? De faire arrêter ces masques.

A-t-il fait arrêter ces masques? Non. Il a donc manqué à son devoir. Je suis de l'avis des calotins : Le maire a positivement manqué à son devoir.

La haine stupide et brutale qui paraît dans cette invention des masques à croix blanche et à chapelets de marrons d'Inde, pour justifier les plus odieux excès, n'est rien encore en comparaison de la déclaration suivante.

Ceci est un avertissement sérieux, nonseulement aux catholiques mais à tous les conservateurs :

- Voilà! voilà! disent-ils, comment les républicains entendent la liberté!... Voilà la liberté qu'ils nous réservent!...

Ah! quant à cela, mes bons amis vous pouvez y compler.

Ils trouvent parfois que nos théories manquent de précision, de netteté. Ils nous demandent des explications. a Mais enfin, que feriez-vous dans tel cas, et dans cet autre, et dans cet autre encore ?...»

Sur le point qui nous occcupe présentement, nous pouvons répondre de façon à ce qu'il ne soit plus nécessaire de poser la question.

Non, certes, non, la République ne tolérera pas vos pélérinages.

Pèlerinez bien, pendant que vous y êtes; prenez en tout votre saoûl, gavez-vous de pèlerinages; car, une fois en République, vous ne pèlerinerez plus. Est-ce clair?

Oui, c'est clair : mais si, même sous votre République, nous voulions pèleriner, que feriez-vous? Vous nous mettriez en prison, n'estce pas? Et si nous résistions, vous nous assassineriez, n'est-ce pas ? Dites-le donc franchemeut; et que nous sachions jusqu'au bout notre

sort! Ceux qui ne voient pas le retour prochain de la Commune sont bien aveugles. Il ne faut pas plus de meneurs pour le succès qu'il n'y a en ce moment d'individus dans les journaux radicaux qui font à mots couverts et sans signature des menaces de ce genre.

Les classes conservatrices s'endorment, elles ne comprennent pas assez la situation.

Chronique locale

et méridionale.

Notre compatriote M. Besse licencié ès sciences mathématiques et physiques, vient d'être nom-

mé professeur de mathématiques au colége de

Monsieur le Préfet du Lot vient d'adresser à Messieurs les maires du département la circulaire suivante:

Messieurs,

Aux termes de la circulaire de M. le Ministre de la guerre, en date du 25 septembre 1872, la Conseil de révision du Lot se réunira, à l'Hôtelde-Ville de Cahors, aux jours et heures indiqués dans l'arrêté en placard que je vous ai adressé, le 30 septembre précité.

Les décisions prises, en 1871, étant définitives et irrévocables rien n'est changé à la situa. tion légale des jeunes gens déclarés bons pour le service ou exemptés pour infirmités et défaut de taille. En conséquence, ces jeunes gens n'ont pas à se présenter devant le prochain Conseil de révision.

Ce Conseil n'a qu'à examiner les jeunes gens qui, n'ayant pas été portés sur les tableaux de recensement en 1871, ont été inscrits, cette année, sur les tableaux supplémentaires. Il sta tuera également sur les cas d'exemption (aîné d'orphelins, fils unique ou fils aîne de veure, frère au service, frère mort au service, etc. etc.,) et de dispense présentés par eux.

Chacun des jeunes gens qui aura à comparaitre devant le Conseil de révision recevra, parles soins de M. le maire, un ordre de convocation qui lui sera adressé par la Préfecture.

Les jeunes gens compris dans le contingen comme absents et qui se prétendent impropres au service, devront se présenter, le 28 octobre courant, devant la commission spéciale de réforme.

Cahors, le 7 octobre 1872.

Le Préfet du Lot. E. POUGNY.

NOTA. - Les jeunes gens qui on! des cas d'exemption ou de dispense désignés dans le paragrophe 3, cidessus, peuventse faire représenter; mais il est indispensable que les pièces constatant leurs droit soient adressés à la Préfecture avant le jour fié pour les opérations du canton auquel ils appartin-

Messieurs les maires des communes où il n'il pas de jeunes gens sur le compte desquels le Const de revision ait à statuer n'ont pas à se rendre au séances de ce conseil.

Décret relatif aux fonctionnaires des classes élémentaires des lycées.

Un décret du 26 septembre porte :

Art. 1er. Les classes élémentaires des lycées sont confiées, soit a des maîtres répétiteurs de légués par le proviseur avec l'agrément de recteur, soit à des maîtres institués par le nistre. Ces derniers sont dispensés de concom à la surveillance intérieure.

Art. 2. Les maîtres élémentaires de septième et de huitième prennent le nom de professeurs. Quand ils sont agrégés, ils peuvent être non-

més professeurs divisionnaires à Paris et pr fesseurs titulaires dans les départements; jouissent des avantages attachés à ces fonctions Art. 3. Peuvent être nommés professeurs

chargés de cours, avec institution ministérielle, les maîtres répétiteurs pourvus du grade de l' cencié, et qui auront été, pendant deux chargés d'une classe élémentaire. Art. 4. Le traitement des professeurs chap

de cours des classes de septième et de huitien est fixé à 2000 fr. dans les. départements, et à 2,500 fr. à Paris.

Après cinq années d'exercice, ce traitement pourra, dans le premier cas, être porté à 2,200 fr., et, dans le second, à 3000 fr.

Art. 5 Les professeurs agrégés et les professeurs chargés de cours des classes de septient et de huitième ne reçoivent plus l'indemnité de nourriture de 500 fr.

Art. 6. Les dispositions des décrets susvisés contraires au présent réglement, sont et de meurent rapportées.

Art. 7. Le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exte cution du présent décret.

Décret relatif aux traitements des fonctionnairs des lycées

Un décret du 25 septembre porte :

Art. 1er. Le traitement éventuel des membre du corps enseignant (enseignement secondali

Art. 2. Les lycées, non compris ceux de Paris de Vanves et de Versailles, placés hors class sont divisés, sous le rapport des traitements fonctionnaires, en quatre catégories, conforme ment à l'état nº 1 annexé au présent décret-

Art. 3. Les traitements des proviseurs, censeurs et des membres du corps enseignant sont fixes conformement à l'état numero 2 ci-

Art. 4. Les lycées des départements pourront changer de catégorie à la suite d'un travail de révision qui se fera tous les cinq ans, lorsqu'il aura été constaté que, pendant une période de cinq années, l'éventuel de trois années au moins calculé d'après les bases précédemment en usage, aura dépassé, pour la quatrième catégorie, 1.000 francs, pour la troisième, 1.200 francs et pour la deuxième, 1.000 fr.

Art. 5. Le nombre d'heures de service des membres du corps enseignant et le taux des indemnités qui pourront être allouées pour travaux supplémentaires, seront déterminées par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil supérieur.

ÉTAT Nº 1. — Lycées par catégories

Lycées de Paris, etc., hors classe. — Descartes, Corneille, Saint-Louis, Condorcet, Charlemagne, Vanves et Versailles.

Lycées des départements. — 1^{re} catégorie. — Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen, Toulouse.

2º catégorie. — Angoulême, Brest, Dijon,

Douai, Lille, Nantes.

faut

cette

ation

gent

asses.

ctions

sseul

de l

ans

harge

itien

, el

temen

2,200

nité di

SVISES

et de

olique

e l'exe

Par

class

form

3e catégorie. — Amiens, Angers, Besançon, Caen, Clermont, Grenoble, le Havre, Limoges, Nice, Nimes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Quentin, Toulon, Tours, Troyes.

4º catégorie. — Agen, Albi, Alençon, Auch, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Bourg, Bourges, Cahors, Carcassonne, Chambéry, Châteauroux, Chaumont, Coutances, Evreux, Laval, Lous-le-Saulnier, Lorient, Mâcon, le Mans, Montauban, Mont-de-Marsan, Moulins, Nevers, Niort, Pau, Périgueux, Pontivy, le Puy, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Omer, Sens, Tarbes, Tournon, Vendôme, Vesoul.

L'ETAT Nº 2 porte fixation des traitements des proviseurs et des fonctionnaires de l'enseigne-

ment.

Bulletin Agricole

Paris, le 7 octobre 1872.

Céréales et Farines. La situation commerciale est restée, cette semaine saus changement bien appréciable sur les marchés français et étrangers. Les apports de la culture ont été aussi importants que la semaine précédente malgré les travaux de labours et les semailles d'automne; mais on doit constater un ralentissement dans les transactions. Les demandes pour l'étranger ont été moins pressantes et la meunerie a été un peu plus réservée dans ses achats. C'est principalement sur les marchés du rayon de Paris, sur ceux de la Beauce et du Centre on la tendance a été plus faible et les prix payés en baisse de 0,50 à 0,75 partout ailleurs ils ont conservé la même fermeté. La hausse s'est momentanément arrêtée et les marchés de samedi dernier n'ont accusé généralement aucun changement dans les prix. Les blés pour semences sont très recherchés et ils obtiennent des prix très élevés variant de 34 à 35 les 100 kilos. Sur nos grandes places du littorial le calme est plus prononcé que sur nos marchés de l'intérieur par suite du retard apporté aux expéditions par la rareté des navires. A Nantes le cabotage ne suffisant plus on a mis en mouvement les grands steamers qui en portent chacun 15 à 18 mille hect.

Depuis quinze jours les prix des blés de bonne qualité sont restés stationnaires à Paris les vendeurs n'ont pu obtenir une augmentation, ni les acheteurs de diminution. La Belgique et le Nord ont acheté sur notre place et ont payé les bons blés roux de 34 à 35 et les blancs de 36 à 37 les 120 kilo. Les seigles sont très fermes à 19 50 les 115 kilo. Les orges nouvelles sont payées 19 à 19 50 et les vieilles de 18 à 18 75 les 100 kilo. Les avoines sont calmes aux cours précédents. Le stock des farines est toujours très-réduit il n'excède pas sur notre place 40,000 quintaux. Les prix des farines de consommation sont restés teaus cette semaine de 68 à 73 et 74 le

sac de 159 kil.

La situation des farines de spéculation ne s'est pas sensiblement modifiée. La liquidation de septembre s'est faite pour les 8 marq. à 72 fr. quant aux supérieures le manque de marchandises à rendu les acheteurs plus exigeants et les vendeurs ont dû consentir à résilier à 72 50. Depuis 2 jours la tendance du marché est plus calme et il faudrait peu de chose pour que la baisse prévalut au moins

pour quelques temps. On se fait difficilement à l'idée, qu'avec une récolte abondante, les prix actuels poissent se maintenir à des hauts cours. Ce n'est pas seulement l'opinion du commerce, mais la culture ne voit pas les choses autrement, car si elle croyait à la hausse, elle restreindrait et élèverait ses prétentions. Aux contraire malgré ses travaux de semence, elle approvisionne largement les marchés et cherche à vendre le plus qu'elle peut aux cours actuels.

Spiritueux. Les avis de hausse du midi ont provoqué sur notre place une grande fermeté les vendeurs sont devenus plus rares et les prix ont obtenu une plus value de 3 fr. le court.

Variétés

Un livre indispensable.

Le corps humain et la santé. — Une dangereuse ignorance. — A quoi servent l'anatomie et la physiologie. — M. Jules Simon et la médecine. — Un livre à mettre dans toutes les mains. — La plus utile des sciences. — Ce que peut coûter l'ignorance de la structure du corps humain. — Tristes histoires. — Un conseil utile à suivre.

On s'occupe beaucoup en ce moment d'un ouvrage que M. le Dr Gustave Le Bon, publie en 50 livraisons hebdomadaires à 25 centimes tous les samedis (ou en 12 séries mensuelles à 1 franc), sous ce titre:

La Vie, physiologie du corps humain appliquée à l'hygiène et à la médecine.

Ce livre est illustré de 300 gravures et se trouve en vente par livraison ou en série, chez tous les libraires et marchands de journaux en province (Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saint-Pères, franco contre mandat ou timbres-poste)

Un journal de médecine disait récemment a qu'il était le plus complet et le plus clair des ouvrages publiés sur la physiologie. » Nous croyons donc rendre service à tous nos lecteurs en résumant ici quelques articles publiés sur cette belle publication dans divers journaux (1).

Au premier rang des sciences utiles se placent l'hygiène, qui enseigne les préceptes à suivre pour préserver des maladies, et la médecine, qui fait connaître les moyens de les guerir.

Ces sciences reposent sur l'anatomie et la physiologie, qui nous font connaître la structure des organes et leurs fonctions. Malgré leur utilité fondamentale, nous les ignorons généralement, et en dépit de la maxime, vieille de six mille ans « Connuis-toi toi-même, » nous ne rougissons pas de notre dangereuse ignorance.

Le Ministre de l'Instruction publique a particulièrement été frappé de cette honteuse lacune dans notre instruction élémentaire.

En homme prévoyant et sage, il a voulu la combler le plus promptement possible, et il a chargé l'Académie de médecine de la rédaction d'un traité simple et accessible à tous, qui permit de vulgariser dans le peuple, outre les notions importantes d'hygiène publique et privée, les découvertes admirables de l'anatomie et de la physiologie moderne.

Ce livre, si utile à tous, a été écrit par le Dr Gustave Le Bon, savant aussi connu par sa clarté que par son érudition, et se publie actuellement sous le titre: LA VIE, *Physiologie* du corps humain, et au prix de 25 centimes par livraison, afin d'être à la portée de toutes les bourses.

Fruit de plusieurs années d'investigations patientes dans les hôpitaux et le laboratoire que l'auteur dirige, il contient le tableau complet des connaissances physiologiques modernes et de leurs applications innombles à l'hygiène et à la médecine. Ce n'est pas une de ces compilations informes et écourtées telles qu'on les écrit habituellement pour les gens du monde. C'est un ouvrage assez savant pour mériter une place dans la bibliothèque de tous les médecins, un livre où, comme le dit M. le docteur Sales Girons dans la Revue médicale, « la pratique s'allie avec tout ce que la science moderne a de plus élevé, » et cependant un livre assez clair pour être compris de intelligences les moins avancées, et pour rendre de véritables services dans toutes les classes de la société.

On comprend, en parcourant ce bel ouvrage, le danger d'ignorer la structure de nos organes, et ce que peut nous coûter en pareille matière notre ignorance.

On lisait il y a quelques années, dans plu-

(1) LA VIE, Physiologique du gorps humain, avec 300 figures, publiée en 50 livraisons à 25 centimes.

sieurs journaux, l'histoire d'une jeune fille morte en quelques minutes pendant son diner de noces, à la suite d'une blessure des artères du poignet, par un fragment de bouteille accidentellement cassée.

Aucun des assistants ne connaissant la position des artères ne sut où mettre le doigt pour arrêter l'hémorrhagie, et celle-ci fut tellement grave, qu'avant l'arrivée du médecin l'infortunée victime succombait devant sa famille désolée.

Que de blessés encore succombent ainsi sur les champs de bataille, à la suite d'une perte de sang que les plus simples notions d'anatomie leur eussent permis de combattre!

A défaut d'une lecture attentive, l'examen des planches du bel ouvrage du docteur Le Bon où se trouve indiquée la situation de toutes les artères, apprendrait au lecteur à éviter sûrement de pareils accidents.

La Physiologie du docteur Gustave Le Bon est donc indispensable à toutes les personnes qui comprennent que, pour conserver sa santé et vivre longtemps, il est absolument nécessaire de posséder des notions exactes sur les organes. Un livre pareil devrait être dans toutes les mains. Il n'est personne qui, en l'achetant, ne soit absolument certain d'y trouver quelque chose qu'il ignore et que cependant li aurait absolument besoin de connaître.

Vous voulez savoir comment est disposé un organe quelconque, le poumon ou l'estomac par exemple, et ce que vous devez faire pour qu'il fonctionne régulièrement et par suite prévenir des maladies terribles sans remède, vous le trouvez dans ce livre. Vous voulez savoir si un aliment est indigeste et pourquoi il l'est, vous l'y trouvez également. Pourquoi le défaut d'air amène la mort et ce qu'il faut faire pour combattre l'asphyxie, vous l'y trouvez aussi. Vous y apprenez enfin à connaître les organes, leurs fonctions, et les causes de leur dérangement, ce qui est tout le secret de la science de se préserver des maladies et de celle de s'en guérir.

Mais, au nombre des choses qui intéressent le plus en parcourant cette belle publication, il faut mentionner spécialement les 300 magnifiques gravures qui représentent dans ses moindres details le corps humain.

A leur seul aspect, on comprend souvent mieux que par de longues descriptions le jeu simple et grandiose à la fois de nos organes; et ce spectacle attachant amène naturellement sur les lèvres, cet aveu par lequel l'auteur termine sa préface :

« Il y a bien des choses merveilleuses en ce monde, mais aucune assurément, n'est plus merveilleuse que l'homme. »

Voici l'énoncé succinct de quelques-uns des chapitres les plus intéressants:

Origine de la vie et formation des êtres vivants.

Aperçu de leurs fonctions.

Recettes et dépenses des organes. — Alimentation et régime. — Digestion, hygiène de la digestion et physiologie des troubles de cette fonction. — Le sang et ses fonctions. — Circulation du sang. — Gains et pertes du sang. Nutrition et sécrétions. — Respiration. Hygiène de la respiration et physiologie des troubles de cette fonction. — Modification de la sécrètion urinaire dans les maladies. — Chaleur animale. — Mouvements. — Voix et

Relations de l'organisme avec le monde extérieur. — Système nerveux. — Sensations et organes des sens. — La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. — Physiologie du cerveau. Facultés morales et intellectuelles.

Reproduction, développement et fin des

étres.

Un livre (2) qui complète très-utilement l'ouvrage du docteur Le Bon, et qui surtout en ce moment peut rendre dans les campagnes de véritables services, est la botanique médicale et usuelle d'un instituteur de Beauvais, intitulée:

Les plantes médicinales de usuelles de nos champs, jardins, forêts, descriptions et usages des plantes comestibles, suspectes, vénéneuses, employées dans la médecine, dans l'industrie et dans l'économie domestique, par H. Rodin, chef d'institution, membre de la Société botanique de France, lauréat, etc. Un volume de 450 pages, avec 117 gravures. Prix: relié, 3 fr. 50 cent.; envoi franco par la poste, contre mandat ou timbres-poste. (J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saint-Pères, Parie)

Mettant à profit ses profondes connaissances en botanique, et guidé par une pensée philanthropique, M. Rodin nous montre quelles

(2) LES PLANTES MÉDICINALES ET USUELLES, avec 117

ressources on peut trouver dans l'usage des propriétés thérapeutiques de nombreux végé-

Le traitement des maladies à l'aide des simples était adopté par nos aïeux; c'est la méthode que suivent instinctivement les animaux livrés à eux-mêmes. La connaissance des propriétés médicinales des plantes que nous foulons aux p'eds à chaque instant ouque nous regardons avec indifférence permet à celui qui la possède, ainsi que le fait remarquer M. Rolin : « de faire acte d'économie pour lui et pour autrui; de remplir ane œuvre de bienfaisance en les indiquant aux pauvres et de faire preuve d'humanité et de patriotisme en vulgarisant ces remèdes simples et faciles dans nos campagnes trop souvent placées loin des médecins. » Mais comment arriver à propager l'étude de la botanique pour laquelle peu de personnes ont du goût? M. Rodin a trouvé ce moyen.

Son livre est rédigé sous forme de conversation intime entre deux amis dont l'un est le maître et l'autre l'élève; 117 gravures représentent les figures d'un très-grand nombre de

plantes.

On est tout étonné, en suivant les descriptions si claires que M. Rodin fait des végétaux, de l'habileté qu'on acquiert dans une science à laquelle on était jusqu'alors resté étranger. Ajoutons encore que la classification des plantes, considérées comme agents médicinaux, permet de trouver, sans efforts de mémoire, les remèdes à opposer aux débuts des maladies et les préparations à leur faire subir avant de les employer. Un enfant a mal à la gurge, il est atteint d'une angine légère, aussitôt la mère est inquiète ouvre le livre et trouve à la page 402 les noms des plantes qui combattent victorieusement cette affection. Un ouvrier industriel ou agricole s'est-il blessé en travaillant, vite la patronne ou la fermière appliquent sur les plaies de la charpie trempée dans un vulnéraire composé de feuilles et de fleurs de millepertuis macérées dans l'huile d'olive.

Les végétaux ne renferment pas tous des principes desquels nous puissions nous servir comme aliments ou comme médicaments; il en est qui jouissent de propriétés daugereuses, et même toxiques; s'il y a des plantes amies, il y a aussi des plantes ennemies. Nous avons grand intérêt à bien connaître ces dernières. C'est pourquei M. Rodin leur a consacré dans son livre un chapitre spécial.

Utilité incontestable pour tous, clarté apportée dans la description des végétaux, tels sont les titres qui font du livre de M. Rodin un ouvrage qui trouve sa place aussi bien dans le château que dans la ferme et chez le jour-

nalier agricole.

Le Ministre de l'Instruction publique, sur un rapport très-favorable fait à la Commission pour l'examen des livres utiles, a non-seulement adopté la publication de M. Rodio comme Livre de Prix, mais aussi pour les Bibliothèques scolaires, digne d'être mis dans toutes les Bibliothèques des campagnes.

(Union).

Un cultivateur de Fontenay, aux environs de Paris, vient de découvrir un procédé pour guérir la maladie des pommes de terre, que nous croyons devoir, dit la *Patrie*, porter à la connaissance des agronomes. Il consiste dans l'emploi de la *tannée*, résidu de l'écorce du tan que les tanneurs ôtent de leurs fosses lorsqu'il a perdu de son énergie.

Notre cultivateur recueille cette matière, qu'on rejette ordinairement, et en dépose une certaine quantité dans le trou qui reçoit la pomme de terre à l'époque des semences. Depuis trois ans qu'il fait cette expérience, elle lui a complétement réussi, et les tubercules qu'il a récoltés sont très sains et dans un état parfait de conservation. Les anuées précédentes, sur les mêmes champs, les pommes de terre qu'il avait semées par les procédés ordinaires étaient atteintes de la maladie.

Un grand nombre d'essais qui n'ont pas réussi, ont été tentés en vue de la conservation de ce précieux légume, si utile à l'alimentation publique; ce nouvel essai peut également être tenté sans trop de frais, car la tannée est presque sans valeur. S'il réussit, et rien ne prouve le contraire, le cultivateur de Fontenay aura rendu un immense service à l'agriculture.

Bourse de Paris.

Paris, 8 octobre 1872, soir.

	1 1113, 0 0010116 1012, 3	on.
Rente	3 p. 0,0	53,10
	4 1/2 p. %	76,00
1	5 p. % Emprunt ancien	83,90
TANK DE M	5 p. % Emprunt nouveau	86 80

Annonces

TERRAINS ET SALINES

PROVINCE DE MALAGA SIÉGE SOCIAL :

A PARIS, nº 16, rue de la Grange-Batelière; A MADRID, calle Claudio Coello, nº 6.

ÉMISSION

de 12,000 Obligations hypothécaires à 285 fr., rapportant

un revenu annuel de 30 francs et remboursables à 400 francs en 14 ans, par tirages annuels

La Société civile française des Terrains et Salines de Fuente-Piedra, constituée par acte déposé chez Me Segond, notaire à Paris, émet 12,000 Obligations hypothécaires à 285

Elles donnent un revenu annuel de 30 fr., soit 10 52 0/0, non compris la prime de remboursement, qui est de 2 87 0/0.

Ce revenu est payé en or, sans retenue, à Paris, à Madrid, le 30 juic et le 31 décembre de chaque année.

Un Comité est chargé de surveiller les intérêts des Obligataires.

Il est composé de :

MM. FLORIMOND LEVOL, **, ancien commissaire de la Monnaie de Paris. Marquis de SENONNES, propriétaire. RODOLPHE, BURGUES, &, banquier. Baron DUTILH DE LA TUQUE, membre de la

Société des Agriculteurs de France. Comte Théophile de MARCOL, ※, proprié-

Le domaine de Fuente-Piedra, d'une contenance de 1,400 hectares, à 800 mètres de la station du chemin de fer de Cordout à Malaga, fournit une production saline qui peut atteindre 100,000 tonnes par an, ee donner un bénéfice net d'um million.

Les terres desséchées et irriguéestpeuvent êtrevendues 10,000 francs l'hecare, en moyenne ou être affermées 500 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les LUNDI 7, MARDI 8 et MERCREDI 9 OCTOBRE

A Paris: chez M. A. GIRARD, banquier, 16, rue Grange-Batelière, et au Siège social. A Madrid : chez MM. GUILLERMO ROLLAND ET Ce, banquiers.

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 - Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, nº 19; - dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL Nº 1543 — 21 septembre 1872

Texte: Revue politique de la semaine. - Courrier de Paris. - Monomanie, nouvelle par M. Peyremal (suite). - Les théâtres. - Nos gravures. - Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisisistes. - Gazette du Palais. - Correspondance du Havre.

Gravures : L'Internationale à la Haye : le départ des délégués après la dernière séance du congrès. -L'Entrevue de Berlin : la tente impériale après la grande manœuvre militaire. - Le Concours régional de Nevers. - Marseille : accident arrivé pendant les courses de faureaux. - Mœurs alsaciennes : les promenades vertigineuses à Sainte-Odile. -- La Nouvelle-Calédonie : Vaô établissement de la mission catholique à l'île des Pins; - Plaines d'Uro, où seront placés les condamnés à la déportation simple. - Histoire d'un casque : au bois de Vincennes; - A l'atelier; — A la barricade; — Au bal masqué. — Voyage du Président de la République au Havre : arrivée du Cuvier au port du Havre. - Echecs.

Nota. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau sièn de l'Illustration.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient du interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. - A dater de ce jour-là et jusqu'à sin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons propotionné à la durée de leur abonnement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La /tou

DE 1873

pris dans nos bureaux Commercial, Statistique et Administratif

par la poste

Sous ce titre, paraîtra un recueil très complet et très exact dont nous donnerons la Table, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Annuaire publié avec l'autorisation de M. le Préfet.

Nous nous sommes assuré, pour la 2° partie, des documents d'une grande

importance pour le département du Lot.

Nous prions MM. les maires et les personnes qui auraient des renseignements à nous adresser de vouloir bien nous les transmettre sans retard, au bureau du Journal du Lot.

ENTREPOT

DE TUILES DE RAMPS & DE CHARBONS

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur NELET, aubergiste, à Cahors, faubourg St-Georges, prévient le Public qu'il vient d'établir un Entrepôt de Tuiles de Ramps de Charbons de toute nature. Il livrera les meillleures qualités à un prix très réduit.

CHOCOLAT - MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT

le véritable nom

LANDREVIE

Carossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nombreux clients qu'il transfère ses ateliers de carrosserie : houlevard Sud, maison Ségol.

ECOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT ET HYPOTHEOUES AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur: CLERY-MALIGE

DIXIEME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872:

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse : 15 reçus. — 3 en Notariat : tous recus.

Prix dû en entier:

Cours ordinaires. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le

Forfair. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois Leçons particulières. - Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

PATE ET SIROP DE BERTHE A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catar-rhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Depôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

CALMETTE, A CAHORS. LIBRAIRIE

LIVRES CLASSIOUES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1872, 1873.

Ouvrages pour les cours de langue Anglaise, Allemande. etc. Histoire et Géographie, Sciences Mathématiques, Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles, Philosophie, Morale, etc.,

FOURNITURES DE BUREAU ET DU MATÉRIEL DES CLASSES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ATELIER DE TEINTURE quai Bulier, maison Lagarrigue.

AVIS AUX DAMES

MAGASIN DE TEINTURE rue Portail -au-Vent maison Burgalières.

THE VUCKERSON

MI. Gillis prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à ses impressions sur étoffes, le genre Pompadour et plusieurs autres dessins qui n'ont pas encore parus jusqu'à ce jour. Il possède également le genre Soutache veloutés sur diverses couleurs pour jupes.

Les personne qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être

